

## **Grefe**

---

**De:** Dubois, Véronique  
**Envoyé:** 4 novembre 2021 15:02  
**À:** 'energie@mmlink.net'  
**Cc:** Greffe  
**Objet:** RE: R-4167-2021 - Preuve du RTIEÉ

**Importance:** Haute

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre courriel de 12h03 lui indiquant que vous ne pourrez, pour les raisons indiquées, déposer la preuve du RTIEÉ à l'heure prévue au calendrier (et réitéré dans sa lettre du 2 novembre 2021), soit 12h.

La Régie accepte que la preuve du RTIEÉ soit déposée au plus tard à 16h ce jour. Vous voudrez bien prendre note du fait qu'au-delà de cette échéance, le dépôt de la preuve du RTIEÉ au SDÉ sera refusé.

Salutations,

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie et responsable des communications Régie de l'énergie Place Victoria 800, rue du Square-Victoria  
2e étage, bureau 2.55, C.P. 001 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Téléphone : 514 873-3303 veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente communication est destinée à l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à qui elle est destinée. Son contenu peut être de nature confidentielle et protégée par la Loi. Toute autre personne qui la reçoit est, par les présentes, avisée qu'il est strictement interdit de la diffuser, la distribuer ou la reproduire en tout ou en partie. Elle est priée d'aviser immédiatement l'expéditeur par le retour d'un courriel électronique et de détruire le message original. Merci.